



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 4 août 2020

## Communiqué de presse

### Dématérialisation des modalités de dépôt des dossiers relatifs à la vidéoprotection

La préfecture du Tarn et Garonne vous informe que, dans un souci de modernisation et de simplification des démarches administratives, le dépôt des dossiers relatifs à l'installation, au renouvellement ou à la modification d'un système de vidéoprotection s'effectue désormais **uniquement par voie dématérialisée** :

- soit par télédéclaration : <https://www.interieur.gouv.fr/Videoprotection/Tele-procedure>
- soit par courriel à l'adresse suivante: [pref-vidioprotection@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-vidioprotection@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Attention, à compter du lundi 31 août 2020, plus aucune demande reçue par courrier papier ne sera prise en compte.

Merci par avance pour votre compréhension.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le bureau de la sécurité intérieure au 05 63 22 84 44, ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-vidioprotection@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-vidioprotection@tarn-et-garonne.gouv.fr)

#### Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle  
[pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18  
2, allée de l'Empereur - 82000 Montauban